

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Banque Populaire et Caisse d'Épargne proposent aux clients propriétaires de plus de 60 ans une solution de financement innovante

Paris, le 4 septembre 2025

Banque Populaire et Caisse d'Épargne proposent le Prêt Viager Hypothécaire, conçu pour leurs clients de 60 ans et plus. Ce dispositif innovant permet de transformer un bien immobilier en liquidités. Il offre ainsi aux emprunteurs une solution sécurisée pour financer tous types de projets personnels, tout en conservant la pleine propriété et l'usage de leur bien immobilier.

Selon l'INSEE, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus en France est en constante augmentation, représentant déjà plus d'un quart de la population française. L'allongement de leur espérance de vie entraîne des besoins financiers accrus et variés, rendant essentiel l'accès à des liquidités pour gérer leur quotidien et réaliser leurs projets.

Banque Populaire et Caisse d'Épargne, avec leur prêt viager hypothécaire, visent à répondre à ces nouveaux besoins, tels que le financement de la rénovation énergétique de leur logement, l'assistance intergénérationnelle et la dépendance, nécessitant parfois un soutien financier. Environ 80 % des personnes de plus de 60 ans détiennent au moins un bien immobilier, ce qui représente une source de financement potentielle.

Une solution innovante pour répondre aux besoins des 60 ans et plus

Cette offre de financement est à taux fixe, sans assurance emprunteur et sans mensualité durant la durée du contrat. L'échéance du prêt peut être liée à différents événements, notamment : la vente du bien, le décès du dernier emprunteur ou encore le choix par l'emprunteur de rembourser par anticipation.

Ce prêt est garanti par une hypothèque prise sur un bien immobilier appartenant à l'emprunteur. Le montant du prêt viager hypothécaire est déterminé en fonction de la valeur du bien évalué et de la situation personnelle de l'emprunteur.

En dehors d'un remboursement anticipé, le capital et les intérêts sont remboursés uniquement après la vente du bien ou au décès du dernier emprunteur. Dans ces deux cas, si la valeur du bien dépasse le montant dû, l'excédent revient aux héritiers. A l'inverse, si elle est inférieure, aucune somme complémentaire n'est due, la banque assumant la différence. Lors du décès du dernier emprunteur, les héritiers peuvent choisir de conserver le bien et de rembourser le prêt eux-mêmes, ou de vendre le bien immobilier mis en garantie.

Pour Audrey Adnot, directrice des financements aux particuliers Groupe BPCE : *"Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, acteurs majeurs du logement en France, s'engagent avec cette solution innovante à accompagner les propriétaires de plus de 60 ans dans la réalisation de leurs projets. Face à l'allongement de l'espérance de vie, ce dispositif leur permet de convertir leur patrimoine immobilier en liquidités, tout en leur garantissant la pleine propriété et l'usage de leur bien. Il représente une opportunité de financement adapté à leurs besoins, qu'il s'agisse de projets de rénovation énergétique, d'assistance à domicile ou de soutien financier pour les proches. Ainsi, il contribue à maintenir leur qualité de vie tout en préservant leur héritage pour les générations futures."*

Offre soumise à conditions et sous réserve d'acceptation de votre dossier de prêt par le Crédit Foncier sur proposition des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne adhérentes à l'offre.

Ce communiqué de presse n'est pas une communication à caractère publicitaire. Il est uniquement informatif et sans valeur contractuelle.

À propos de Banque Populaire

Le réseau des Banques Populaires est constitué de 14 Banques Populaires dont 2 Banques Populaires nationales affinitaires, le Crédit Coopératif et la CASDEN. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles. Banque Populaire, avec 9,7 millions de clients (dont 5,2 millions de sociétaires), fait partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France et 4^e de la zone euro par les fonds propres.

À propos de Caisse d'Epargne

Les 15 Caisses d'Epargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 16,9 millions de clients (dont 4,4 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Epargne font partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France et 4^e de la zone euro par les fonds propres.

À propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE est le deuxième acteur bancaire en France et le quatrième de la zone euro par les fonds propres. Avec 100 000 collaborateurs, il est au service de 35 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne ainsi que la Banque Palatine et Oney. Il déploie également au niveau mondial les métiers de gestion d'actifs et de fortune, avec Natixis Investment Managers, et de banque de grande clientèle avec Natixis Corporate & Investment Banking. La solidité financière du Groupe est reconnue par quatre agences de notation financière avec les notes LT de rang senior préféré suivantes : Moody's (A1, perspective stable), Standard & Poor's (A+, perspective stable), Fitch (A+, perspective stable) et R&I (A+, perspective stable).

Contact presse Groupe BPCE

Marine Robin
06 11 66 78 17
marine.robin@bpce.fr

 [banquepopulaire.fr](https://www.banquepopulaire.fr)

 [@BanquePopulaire](https://twitter.com/BanquePopulaire)

 [Banque Populaire](https://www.facebook.com/BanquePopulaire)

 [Banque Populaire](https://www.linkedin.com/company/BanquePopulaire)

 [caisse-epargne.fr](https://www.caisse-epargne.fr)

 [@Caisse_Epargne](https://twitter.com/Caisse_Epargne)

 [Caisse d'Epargne](https://www.facebook.com/Caisse_d'Epargne)

 [Caisse d'Epargne](https://www.linkedin.com/company/Caisse_d'Epargne)

 [groupebpce.com](https://www.groupebpce.com)

 [@GroupeBPCE](https://twitter.com/GroupeBPCE)

 [Groupe BPCE](https://www.instagram.com/GroupeBPCE)

 [Groupe BPCE](https://www.linkedin.com/company/GroupeBPCE)